

Exercice 1992 - Décision d'octroi et de versement de subventions et de participations

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le décret n° 83.16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes prévoit notamment qu'en matière de subvention, le paiement est subordonné à une décision de l'autorité compétente. Cette décision peut être une délibération du Conseil Municipal, le budget (budgets primitifs et supplémentaires, budgets principal et annexes, états annexes) constituant une délibération.

Le vote du budget primitif 1992 interviendra, comme ce fut le cas ces dernières années, au cours du premier trimestre 1992.

Aussi, pour permettre le versement :

- des sommes venant à échéance avant cette date au titre des conventions passées par la commune,

- de tout ou partie des subventions accordées aux associations de notre ville, leur assurant un fonctionnement correct,

le Conseil Municipal est appelé à décider d'attribuer et de verser, après réception de la délibération exécutoire, les subventions et participations suivantes :

Imputations	Libellés	Montant crédits - Projet BP 1992	Montant crédits à ouvrir	Montant versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
914/1/30 91060 30200	INVESTISSEMENT Programmes pour autres tiers, particuliers, associations - Subventions d'équipement - SICOMI BATIFRANC pour immobilier industriel IMASONIC	100 000,00	100 000,00	100 000,00	SOCOMI BATIFRANC	Subvention de 500 000 F à verser sur note de service (pour mémoire : 400 000 F de crédits 91 reportés sur 92)
925.1/189 00516 20200	Dette communale résultant d'autres engagements - Autres dettes à long et moyen terme - Domaine des Finances	195 000,00	45 500,00	14 547,16 30 755,22	BENOIT Georges Mme CHASSART	à l'échéance 1/02/1992 à l'échéance 1/01/1992 : 10 251,74 à l'échéance 1/02/1992 : 10 251,74
925.5/180 00516 20200	Autres mouvements de créances, titres - Dette pour subvention d'équipement à verser en annuités - Domaine des Finances	960 000,00	12 000,00	11 428,62	Parc des Expositions et des Congrès	à l'échéance 31/01/1992
	FONCTIONNEMENT					
931.1/657 20400	Rémunérations et charges - Subventions	25 575 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	COS	Subventions pour activités diverses
940.31/657 00200	Fêtes publiques et cérémonies - Subventions	310 000,00	150 000,00	150 000,00	Comité des Fêtes	Préparation du Carnaval du 8/03/1992
964.4.6/657 21100	Garderies de vacances - Subventions	1 396 800,00	500 000,00	400 000,00	Association des Francas) sur note de service
945.24/657 00201	Harmonie Municipale - Subventions	80 000,00	13 333,00	100 000,00	Patronage des écoles laïques) sur note de service
945.25/657 41026	Activités théâtrales - Subventions	3 370 000,00	1 670 000,00	1 333,00	Harmonie Municipale	Subvention pour fonctionnement janvier et février 1992
945.25/657 41050	Salles de spectacles - Subventions	4 850 000,00	2 420 000,00	1 666 034,82	L. PATRICK	Fonctionnement théâtre - Convention échéance 1/02/1992
945.90/657 47030	Animations de quartiers - Subventions	2 475 000,00	702 385,00	1 800 000,00	Espace Planaise	Convention échéance 1/02/1992
				617 703,86	CDN Compagnie LOYON	Convention échéance 1/02/1992
				210 000,00	MJC Palente	
				200 000,00	Comité de Quartier Saint-Ferjeux	
				80 000,00	MJC Loutelet	
				62 385,00	FONJEP (participation au traitement du Directeur Loutelet 1er trimestre 1992)	
				50 000,00	Régie Quartier Fontaine Ecu	
				100 000,00	ARETE	Versement sur note du Service Animation
945.91/657 20500	Vie associative - Vie des quartiers - Subventions	686 146,00	686 146,00	686 146,00	Centre International de Séjour	Convention échéance 02/1992
951.0/657 92018 44000	Services sociaux - Frais communs - Subvention au CCAS - Conciergerie	789 767,00	197 400,00	197 400,00	CCAS	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1992 - Versement mensuel de 65 800 F
951.4/657 89101 44000	Services pour enfants - Subvention au CCAS - Crèches collectives	9 901 389,00	2 475 300,00	2 475 300,00	CCAS	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1992 - Versement mensuel de 825 100 F

Imputations	Libellés	Montant crédits - Projet BP 1992	Montant crédits à ouvrir	Montant versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
951.4/657 89102 44000	Services pour enfants - Subvention au CCAS - Haltes-garderies	3 644 154,00	910 800,00	910 800,00	CCAS	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1992 - Versement mensuel de 303 600 F
951.4/657 89104 44000	Services pour enfants - Subvention au CCAS - Crèches familiales	6 374 301,00	1 593 300,00	1 593 300,00	CCAS	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1992 - Versement mensuel de 531 100 F
951.51/657 89103 44000	Centres sociaux - Subvention au CCAS - CIESF	4 261 720,00	1 065 300,00	1 065 300,00	CCAS	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1992 - Versement mensuel de 355 100 F
955.0/657 89105 44000	Frais communs - Contingent et subvention au CCAS - Services généraux	33 562 615,00	8 390 400,00	8 390 400,00	CCAS	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1992 - Versement mensuel de 2 796 800 F
955.9/657 20500	Autres aides sociales - Subventions	839 400,00	255 000,00	200 000,00	Centre d'Amélioration du Logement) sur note de service
961.0/657 47020	Expansion économique régionale - Subventions	1 598 000,00	225 000,00	55 000,00	Office des Personnes Agées de Besançon) sur note de service
961.4/657 89053 41060	Tourisme - Subventions - OTSI - Développement et promotion du tourisme	1 490 000,00	340 200,00	225 000,00	Mission Locale pour l'Emploi	Convention du 18/12/1989
	Total général	104 459 292,00	22 752 064,00	340 138,22	OTSI	Convention - échéance 31/01/1992
				22 744 971,90		

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, vote les crédits proposés destinés au versement de subventions et participations au titre de l'exercice 1992.